



Strasbourg, 6 novembre 2009

THB-CP(2009)RAP3

COMITE DES PARTIES CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

3^e réunion du Comité des Parties
(Strasbourg, 21 septembre 2009)

RAPPORT DE RÉUNION

Table des matières

INTRODUCTION	4
POINTS 1 ET 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour ..	4
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e) du Comité.....	4
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Échange de vues avec la Présidente du GRETA.....	4
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Échange de vues sur la proposition de "Décision-cadre du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes"	6
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Échange de vues et décision sur les thèmes à examiner par le Comité des Parties dans le cadre de ses débats thématiques sur la traite des êtres humains	6
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Observateurs à inviter à la prochaine réunion.....	7
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Dates proposées pour les réunions en 2010	8
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : État des signatures et ratifications de la Convention [STCE No 197]	8
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties	8
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties	8
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : Questions diverses.....	9
ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES	9
ANNEXE I : Ordre du jour	10
ANNEXE II : Liste des participant(e)s	11

INTRODUCTION

1. Le *Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains* (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la Convention ») a tenu sa troisième réunion le 21 septembre 2009 à Strasbourg.

POINTS 1 ET 2 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. La réunion est ouverte par Mme Marta REQUENA, *Secrétaire exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains*, qui préside la réunion jusqu'à l'élection du nouveau/de la nouvelle Président(e) et du nouveau/de la nouvelle Vice-Président(e).
3. Le Comité prend note du départ de Strasbourg de son ancien Président, l'ambassadeur Pēteris Kārlis ELFERTS (Lettonie), et de son ancien Vice-Président, l'ambassadeur Bruno GAIN (France), qui ont été appelés à d'autres fonctions. A cette occasion, le Comité remercie l'ambassadeur ELFERTS et l'ambassadeur GAIN pour leur précieuse contribution à la mise en place du mécanisme de suivi de la Convention et pour leur soutien continu aux travaux du Comité.
4. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le Comité, figure à l'annexe I. La liste des participant(e)s de la réunion fait l'objet de l'annexe II.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) ET DU/DE LA VICE PRÉSIDENT(E) DU COMITÉ

5. Conformément à la règle 4 de ses *Règles de procédure*, le Comité procède à l'élection de son nouveau/de sa nouvelle Président(e) et de son nouveau/de sa nouvelle Vice-Président(e). L'ambassadeur Zurab TCHIABERASHVILI (Géorgie) est élu Président pour un premier mandat d'un an prenant effet au 21 septembre 2009 et l'ambassadeur Thomas HAJNOCZI (Autriche) est élu Vice-Président, également pour un premier mandat d'un an prenant effet au 21 septembre 2009. Le nouveau Président souhaite la bienvenue aux membres¹ et aux participant(e)s² du Comité qui assistent à la réunion.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉCHANGE DE VUES AVEC LA PRÉSIDENTE DU GRETA

6. Le Comité a un échange de vues avec Mme Hanne Sophie GREVE, Présidente du *Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains* (GRETA). Le Comité prend note des informations données par Mme GREVE concernant l'état d'avancement des travaux du

¹ Conformément à la règle 2.a. de ses Règles de procédure, les membres du Comité des Parties sont les représentant(e)s au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe des Etats membres parties à la Convention (Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, France, Géorgie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Espagne, l'ex-République yougoslave de Macédoine et Royaume-Uni).

² Conformément à la règle 2.b. de ses Règles de procédure, les participant(e)s du Comité sont les représentant(e)s au Comité des Ministres des Etats membres qui ont ratifié la Convention mais pour lesquels elle n'est pas encore entrée en vigueur (Slovénie) et les représentant(e)s au Comité des Ministres des Etats membres qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée (Andorre, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Saint-Marin, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine). Les participant(e)s comprennent aussi des représentant(e)s du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

GRETA et les difficultés actuelles relatives au budget du GRETA et au personnel du Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe.

7. En particulier, le Comité est informé que, lors de sa deuxième réunion (16-19 juin), conformément au paragraphe 1 de l'article 36 de la Convention du Conseil de l'Europe, et agissant en vertu des paragraphes 1 à 6 de l'article 38 de la Convention, le GRETA a adopté les *Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties*. Le Comité note que la procédure d'évaluation se divisera en cycles, dont chacun durera quatre ans. Le premier cycle d'évaluation visera à obtenir une vue d'ensemble de la mise en œuvre de la Convention par les Parties.
8. La Présidente informe aussi le Comité que, compte tenu du nombre actuel de Parties à la Convention et du nombre de ratifications prévues, le GRETA devra effectuer, en moyenne, 10 évaluations par an, y compris 10 visites dans les pays ; à ces activités s'ajoutent les 4 réunions que le GRETA tiendra chaque année. A sa dernière réunion, le GRETA a rappelé que, une fois la procédure d'évaluation lancée, conformément à la Convention, il serait dans l'obligation juridique de traiter toutes les Parties sur un pied d'égalité, et en particulier d'achever l'évaluation à l'égard de chaque partie dans un même délai. La Présidente fait part au Comité de la crainte du GRETA de ne pas pouvoir terminer le premier cycle d'évaluation pour toutes les Parties à la Convention dans le délai de quatre ans fixé par la règle 2 de ses *Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties*, à cause du budget insuffisant alloué à cette activité et des ressources humaines limitées du Secrétariat de la Convention. Le GRETA ne peut envoyer son premier questionnaire aux Parties, et lancer ainsi le premier cycle d'évaluation, que s'il est certain de pouvoir analyser les informations recueillies et publier un rapport pour chacune des Parties dans le même délai, conformément à son obligation juridique de traiter toutes les Parties sur un pied d'égalité.
9. Enfin, la Présidente rappelle que, lors de la deuxième réunion du Comité, elle a appelé à verser des contributions volontaires pour permettre la mise en place du système de gestion de l'information sur la traite (*Trafficking Information Management System, TIMS*). TIMS sera un outil très utile pour le GRETA, mais aussi pour les gouvernements des Parties.
10. En répondant aux questions soulevées par les membres du Comité au cours de l'échange de vues, la Présidente souligne une fois encore que les visites dans les pays sont d'une importance cruciale pour le GRETA, car elles lui permettront d'avoir une vue complète de l'action contre la traite des êtres humains.
11. Le Comité réaffirme son soutien au GRETA, en rappelant sa demande, lors de sa deuxième réunion (15 juin 2009), au Comité des Ministres de prévoir, dans le budget ordinaire pour 2010 et les années suivantes, des ressources financières et humaines suffisantes pour permettre au GRETA de s'acquitter de sa tâche. A cet égard, il souligne que, faute de ressources supplémentaires, des ressources existantes devraient être redéployées en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains, puisque cette activité est l'une des grandes priorités du Conseil de l'Europe. Le Comité remercie la Présidente pour les renseignements fournis et l'invite à tenir le Comité informé des autres besoins du GRETA, afin que celui-ci soit en mesure de mener à bien son importante et difficile mission.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉCHANGE DE VUES SUR LA PROPOSITION DE "DÉCISION-CADRE DU CONSEIL [DE L'UNION EUROPÉENNE] CONCERNANT LA PRÉVENTION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LA LUTTE CONTRE CE PHÉNOMÈNE, AINSI QUE LA PROTECTION DES VICTIMES"

12. Le Comité examine les nouveaux développements relatifs à la proposition de la Commission des Communautés européennes de *Décision-cadre du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes* (ci-après la « proposition de Décision-cadre »). Plusieurs membres du Comité souhaitent que leur soit expliquée plus clairement la valeur ajoutée de la proposition de Décision-cadre par rapport à la Convention du Conseil de l'Europe.
13. Le Comité est informé par la Représentante de la Commission européenne auprès du Conseil de l'Europe que les négociations concernant le texte de la proposition de Décision-cadre sont encore en cours au sein de l'Union européenne et que des modifications sont en train d'être apportées au texte, ce qui devrait permettre d'éviter le chevauchement des activités et des fonctions du GRETA avec celles des rapporteurs nationaux, auquel la version initiale de la proposition aurait pu conduire. La Représentante de la Commission européenne déclare que la version actuelle de la proposition de Décision-cadre ne comporte plus de disposition confiant des fonctions de contrôle à des rapporteurs nationaux ou à d'autres mécanismes équivalents ; désormais, le texte autorise uniquement les rapporteurs nationaux à évaluer les tendances en matière de traite des êtres humains, à mesurer les effets des mesures nationales de lutte contre la traite et à faire rapport aux autorités nationales. Selon la Représentante de la Commission européenne, la nouvelle rédaction ne donnera pas lieu à une répétition des mêmes activités par le GRETA et par les rapporteurs nationaux, et devrait permettre de mieux faire la distinction entre leurs fonctions respectives.
14. A ce propos, le Comité prend note des différences entre les notions d'« instances de coordination » nationales et de « Rapporteurs Nationaux » et leurs compétences respectives au sens de l'article 29 de la Convention du Conseil de l'Europe (voir le document THB-CP(2009)1). Le Comité prend également note du récent échange de lettres entre Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale *ad interim* du Conseil de l'Europe, et M. Jacques BARROT, Vice-Président de la Commission européenne, au sujet de la proposition de Décision-cadre.
15. Le Comité réaffirme l'importance capitale d'améliorer les synergies et d'éviter les doubles emplois dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Il rappelle aussi que la lutte contre la traite fait partie intégrante des priorités communes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, énumérées dans le Mémoire d'accord signé entre les deux organisations en mai 2007.
16. Le Comité a hâte de connaître les résultats des négociations en cours au sein de l'Union européenne concernant le texte de la proposition de Décision-cadre et suggère d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion quadripartite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Le Comité s'accorde pour suivre tout développement futur concernant cette question afin d'atteindre une synergie positive.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉCHANGE DE VUES ET DECISION SUR LES THEMES A EXAMINER PAR LE COMITE DES PARTIES DANS LE CADRE DE SES DEBATS THEMATIQUES SUR LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

17. Le Comité tient un échange de vues concernant les questions à examiner dans le cadre de ses débats thématiques sur la traite des êtres humains. Le Comité est conscient de la contribution

de la Convention du Conseil de l'Europe et de son mécanisme indépendant de suivi des droits humains aux efforts globaux visant à prévenir et combattre la traite des êtres humains. Il se déclare cependant très préoccupé par la tendance actuelle de différentes organisations internationales à réaliser des activités de monitoring sur la mise en œuvre des mesures nationales dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, notamment dans des Etats qui sont déjà parties à la Convention du Conseil de l'Europe.

18. Le Comité souligne la nécessité de garantir l'efficacité du mécanisme de suivi établi par la Convention du Conseil de l'Europe, instrument international contraignant qui impose aux Etats parties des obligations légales strictes. Le Comité fait aussi remarquer que la duplication inutile des opérations de monitoring risquait de conduire à des conclusions incohérentes ou contradictoires, ce qui serait préjudiciable au processus de suivi : les Etats parties pourraient être tentés de rechercher le mécanisme le plus favorable (« forum shopping ») et la pression par les pairs n'aurait plus d'effet incitatif. Surtout, cette répétition pourrait créer une confusion au sujet du caractère contraignant ou non des obligations des Etats dans le domaine de la lutte contre la traite et générer une lassitude à l'égard du suivi de la part des autorités nationales.
19. Le Comité estime que, pour éviter ces effets indésirables, il est nécessaire de coordonner les activités des organisations internationales participant à la lutte contre la traite des êtres humains et de créer des partenariats en vue d'améliorer la complémentarité et la synergie entre ces organisations. C'est pourquoi le Comité décide d'examiner, dans le cadre d'un débat thématique qui se tiendrait lors de sa prochaine réunion, le thème suivant : *Partenariats entre organisations internationales agissant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : nécessité d'une action coordonnée.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : OBSERVATEURS A INVITER A LA PROCHAINE REUNION

20. Compte tenu de sa décision d'organiser un débat thématique intitulé *Partenariats entre organisations internationales agissant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : nécessité d'une action coordonnée*, le Comité convient d'inviter les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales suivantes, énumérées à la règle 2.c. de ses *Règles de procédure*, à envoyer des représentant(e)s comme observateurs/observatrices à sa prochaine réunion, qui se tiendra le 15 mars 2010 :
 - l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC),
 - l'Organisation internationale du travail (OIT),
 - le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF),
 - le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (BHCDH),
 - le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR),
 - l'Organisation internationale pour les migrations (OIM),
 - l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE),
 - Interpol,
 - Europol,
 - Amnesty International,
 - Anti-Slavery International,
 - La Strada International,
 - la Fédération internationale Terre des Hommes (FITDH).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DATES PROPOSEES POUR LES REUNIONS EN 2010

21. Gardant à l'esprit que le budget actuellement alloué aux activités pour l'action contre la traite des êtres humains est insuffisant et que le Secrétariat de la Convention manque de personnel, le Comité décide de reporter au 15 mars 2010 la date de sa prochaine réunion, initialement prévue le 7 décembre 2009.
22. Le Comité convient aussi de dates possibles pour ses 5^e, 6^e et 7^e réunions : les 31 mai, 13 septembre et 6 décembre 2010 respectivement, à condition que d'ici là le Secrétariat dispose d'effectifs suffisants pour organiser ces réunions.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION [STCE NO 197]

23. Le Comité constate avec satisfaction que, depuis sa deuxième réunion, tenue le 15 juin 2009, la Convention a été ratifiée par un Etat membre supplémentaire, ce qui porte le nombre total de ratifications à 26 et le nombre des signatures à 15. Il se réjouit aussi de l'intention de la Suède de ratifier la Convention au début de 2010.
24. Le Comité invite de nouveau les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que la Communauté européenne, à signer et ratifier la Convention. Il appelle aussi les Etats non membres à adhérer à la Convention.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE INTÉRESSANT LE COMITÉ DES PARTIES

25. L'ambassadeur Zurab TCHIABERASHVILI (Géorgie), *Correspondant du Conseil de l'Europe pour la coopération avec l'OSCE en matière de lutte contre la traite des êtres humains*, rend compte au Comité des débats qui ont eu lieu lors de la 10^e réunion du *Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE*, tenue le 11 septembre 2009 à Strasbourg (cf. document CM/Inf(2009)43). Par ailleurs, le Comité note que l'ambassadeur TCHIABERASHVILI a été nommé *Coordinateur thématique sur l'égalité et la traite* (TC-ET) du Comité des Ministres.
26. Par ailleurs, le Comité prend note d'un échange de vues prochain entre la Secrétaire Générale *ad interim* du Conseil de l'Europe, le Président du Comité, la Présidente du GRETA et la *Sous-commission sur la traite des êtres humains de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, qui portera sur la proposition de *Décision-cadre du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes*. Cet échange de vues doit avoir lieu le 28 septembre 2009.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTÉRESSANT LE COMITÉ DES PARTIES

27. Le Comité prend note des activités que le Conseil de l'Europe mène dans le domaine de la lutte contre la traite en coopération avec d'autres organisations internationales. En particulier, le Comité se réjouit de la publication imminente de *l'Etude conjointe du Conseil de l'Europe et des Nations Unies sur le trafic d'organes, de tissus et de cellules et la traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes*, ainsi que de l'organisation d'une cérémonie de présentation de cette étude, qui aura lieu au siège des Nations Unies à New York, le

13 octobre 2009. A cet égard, le Comité remercie les autorités nationales des deux Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont parrainé cet événement : la Slovénie, en tant que pays assurant actuellement la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et l'Espagne, qui a assuré la présidence auparavant et qui est leader mondial dans le domaine du don et de la transplantation d'organes.

28. Le Comité prend également note de la participation de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe à la conférence ministérielle de l'Union européenne intitulée « Vers une action globale de l'Union européenne contre la traite des êtres humains » (*Towards Global EU Action against Trafficking in Human Beings*), qui aura lieu à Bruxelles les 19 et 20 octobre dans le cadre de la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne et à l'occasion de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains.

29. Enfin, le Comité est informé que le Conseil de l'Europe a apporté son soutien à la Campagne paneuropéenne pour l'indemnisation des victimes de la traite (*Pan-European Campaign on Compensation for Trafficked Persons*), lancée par Anti-Slavery International et la Strada International, avec des partenaires dans 13 pays.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

30. Aucune autre question n'est examinée par le Comité au cours de la réunion.

ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

31. Le Comité adopte la liste des points discutés et des décisions prises figurant dans le document THB-CP(2009)LD3.

ANNEXE I :
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
- I. POINTS POUR DÉCISION
 2. Adoption du projet d'ordre du jour
 3. Election du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e) du Comité
 4. Échange de vues avec la Présidente du GRETA
 5. Échange de vues sur la proposition de "Décision-cadre du Conseil [de l'Union européenne] concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes"
 6. Échange de vues et décision sur les thèmes à examiner par le Comité des Parties dans le cadre de ses débats thématiques sur la traite des êtres humains
 7. Observateurs à inviter à la prochaine réunion
 8. Dates proposées pour les réunions en 2010 : 15 mars, 31 mai, 13 septembre et 6 décembre
- II. POINTS POUR INFORMATION
 9. Etat des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains [STCE No.197]
 10. Information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le Comité des Parties
 11. Information sur les activités d'autres organisations internationales intéressant le Comité des Parties
 12. Questions diverses
- III. ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

ANNEXE II :**LISTE DES PARTICIPANT(E)S****Members of the Committee of the Parties/Membres du Comité des Parties****Council of Europe Member States/
Etats membres du Conseil de l'Europe****ALBANIA/ALBANIE**

M. Fatjon PENI
Représentant Permanent Adjoint auprès du Conseil de l'Europe

ARMENIA/ARMÉNIE

Ms Nazeli HAMBARZUMYAN
Deputy to the Permanent Representative to the Council of Europe

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Thomas HAJNOCZI
Vice-Chair of the Committee of the Parties
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

Ms Romana FRITZ
Judge
Federal Ministry for Justice

Ms Regina RUSZ
Counsellor
Head of Unit
Federal Ministry for European and International Affairs

BELGIUM/BELGIQUE

M. Jan DEVADDER
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe

Mme Marjan JANSSENS
Adjointe au Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe

**BOSNIA AND HERZEGOVINA/
BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Ms Mirsa MUHAREMAGIC
Deputy Permanent Representative to the Council of Europe

BULGARIA/BULGARIE

Mr Mihail BOZHKOV
Deputy to the Permanent Representative to the Council of Europe

CROATIA/CROATIE

Ms Petra LEPPEE FRAIZE
Deputy to the Permanent Representative to the Council of Europe

CYPRUS/CHYPRE

Mr Demetris SAMUEL
Deputy Permanent Representative to the Council of Europe

DENMARK/DANEMARK

Mr Christian OLDENBURG
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

FRANCE

M. Paul DAHAN
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe
[Apologised/Excusé]

Mme Mélanie BILOCQ
Adjointe au Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe

GEORGIA/GÉORGIE

Mr Zurab TCHIABERASHVILI
Chair of the Committee of the Parties
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

LATVIA/LETTONIE

Ms Ilva KASE
Deputy Permanent Representative to the Council of Europe

LUXEMBOURG

Mme Anne KAYSER-ATTUIL
Représentante Permanente Adjointe auprès du Conseil de l'Europe

MALTA/MALTE

Mr Mark PACE
Deputy Permanent Representative to the Council
of Europe

MOLDOVA

M. Dinu VATAMAN
Adjoint au Représentant Permanent auprès du Conseil
de l'Europe

MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO

Mr Ivan IVANISEVIC
Deputy Permanent Representative to the Council
of Europe

NORWAY/NORVÈGE

Mr Petter WILLE
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

Ms Elin WIDSTEEN
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

POLAND/POLOGNE

Ms Agnieszka WYŻNIKIEWICZ
Deputy to the Permanent Representative to the Council
of Europe

PORTUGAL

M. Luís B. SEQUEIRA
Adjoint au Représentant Permanent auprès du Conseil
de l'Europe

M. Manuel ALBANO
Coordinateur du Plan national contre la traite des êtres
humains
Présidence du Conseil des Ministres

ROMANIA/ROUMANIE

Mr Stelian STOIAN
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

Ms Oana ROGOVEANU
Deputy to the Permanent Representative to the
Council of Europe

SERBIA/SERBIE

Ms Dragana FILIPOVIĆ
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe
[Apologised/Excusée]

Ms Tamara RASTOVAC SIAMASHVILI
Deputy to the Permanent Representative to the Council
of Europe

SLOVAKIA/SLOVAQUIE

Mr Emil KUCHÁR
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

Ms Soňa DANOVÁ
Deputy to the Permanent Representative to the Council
of Europe

SPAIN/ESPAGNE

Ms Marta VILARDELL COMA
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentante Permanente auprès du Conseil de
l'Europe

M. Pablo DESPORTES BIELSA
Adjoint à la Représentante Permanente
auprès du Conseil de l'Europe

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA/ L'EX-RÉPUBLIQUE
YUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Mr Redjep SALIU
Chargé d'affaires a.i.
Deputy Permanent Representative to the Council
of Europe
[Apologised/Excusé]

Ms Elena BODEVA
Deputy to the Permanent Representative to the Council
of Europe

UNITED KINGDOM/ROYAUME UNI

Ms Helen MULVEIN
Deputy Permanent Representative to the Council
of Europe

**Non-member States of the Council of
Europe/Etats non membres du Conseil
de l'Europe ¹**

¹ There are currently no Parties to the Convention which are not Council of Europe member States. / Actuellement aucun État non-membre du Conseil de l'Europe n'est Partie à la Convention.

Participants of the Committee of the Parties/Participants du Comité des Parties

Council of Europe Member States / États membres du Conseil de l'Europe

Ratifying States/États ayant ratifié la Convention

SLOVENIA/SLOVÉNIE

(CETS N° 197 enters into force on 1/1/2010)

Ms Marija KUŠER
Deputy Permanent Representative to the Council of Europe

Mr Sandi ČURIN
Undersecretary
National anti-trafficking co-ordinator
Ministry of the Interior

Signatory States/ États signataires

ANDORRA/ANDORRE

Mme Florència ALEIX
Représentante permanente adjointe
auprès du Conseil de l'Europe

FINLAND/FINLANDE

Mr Petteri KOTILAINEN
Deputy to the Permanent Representative to the Council of Europe

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Hans-Dieter HEUMANN
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

GREECE/GRECE

Mme Eleni KYRIAKOPOULOU
Adjointe au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY/HONGRIE

Ms Judit JÓZSEF
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe
[Apologised/Excusée]

ICELAND/ISLANDE

Ms Pálína Margrét RÚNARSDÓTTIR
Assistant to the Permanent Representative
of Iceland
[Apologised/Excusée]

IRELAND/IRLANDE

Ms Breda WALSH
Deputy Permanent Representative to the Council of Europe

ITALY/ITALIE

M. Sergio Busetto
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe

LITHUANIA/LITUANIE

Mr Darius SIMAITIS
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe

NETHERLANDS/PAYS BAS

Ms Martine OUWENS
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

SAN MARINO/SAINT-MARIN

M. Guido BELLATTI CECCOLI
Ambassadeur
Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe
[Apologised/Excusé]

SWEDEN/SUÈDE

Ms Jenny EGGERMARK
Deputy to the Permanent Representative to the Council of Europe

SWITZERLAND/SUISSE

M. Paul WIDMER
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe
[Apologised/Excusé]

TURKEY/TURQUIE

Mr Daryal BATIBAY
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

Mr Muharrem KOÇER
Deputy Inspector
Deputy Head of Section of Trafficking in Human Beings
Directorate General of Security

UKRAINE

Ms Olena PETRENKO
Deputy to the Permanent Representative to the Council
of Europe

Non-member States of the Council of Europe/ Etats non membres du Conseil de l'Europe ²

Group of experts on action against trafficking in human beings/ Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains(GRETA)

Ms Hanne Sophie GREVE
President of GRETA

Council of Europe Bodies / Organes du Conseil de l'Europe

COMMITTEE OF MINISTERS/COMITÉ DES MINISTRES

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Kent OLSSON
Chairperson of the Sub-Committee on trafficking in human beings of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE/ CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Ian MICALLEF
President ad interim of the Congress
[Apologised/Excusé]

CONFERENCE OF INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS OF THE COUNCIL OF EUROPE/ CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Karin NORDMEYER
Chair of the Gender Equality Transversal Group of the Conference of INGOs

International Intergovernmental Organisations / Organisations intergouvernementales internationales

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Ms Luisella PAVAN-WOOLFE
Ambassador
Representative of the European Commission to the Council of Europe

Secretariat/Secrétariat

DIRECTORATE GENERAL OF HUMAN RIGHTS AND LEGAL AFFAIRS/ DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Directorate of Monitoring/ Direction des Monitorings

M. Christos GIAKOUMOPOULOS
Directeur
Direction des Monitorings

Secretariat of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings (GRETA and the Committee of the Parties) Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA et Comité des Parties)

Tel: + 33 3 88 41 32 31
E-mail : Trafficking@coe.int

Ms Marta REQUENA
Executive Secretary of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings (GRETA and Committee of the Parties)

Mr David DOLIDZE
Administrator

² There are currently no non-member States which have acceded to the Convention and for which it has not yet entered into force /Actuellement aucun État non-membre n'a adhéré à la Convention, et pour qui la Convention n'est pas encore entrée en vigueur.

Ms Rona STERRICKS
Principal Administrative Assistant

Mme Yvette SCHILLER
Assistante Secrétariale

Ms Louise EVERTS
Secretarial Assistant

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE
COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Secretariat of the Committee on Equal
Opportunities for Women and Men/
Secrétariat de la Commission sur
l'égalité des chances pour les femmes
et les hommes**

Mme Jannick DEVAUX
Secrétaire adjointe de la Commission sur l'égalité
des chances pour les femmes et les hommes

**Office of the Commissioner for Human
Rights / Bureau du Commissaire aux
droits de l'homme**

Ms Sylvie GRUNDMANN
Adviser

Interpreters/Interprètes

Mme Barbara GRUT
Mme Cynera JAFFREY
M. Nicolas GUITTONNEAU